

voir Capoue à la nécessité de subir sans délai le sort des autres Villes que la force a subjuguées. Mais on reconnoit que cet habile Général a su profiter de l'éloignement de l'ennemi en se soutenant comme il le fait, quoiqu'environné & resserré par le Corps dont il est investi : Et qui sçait si à travers de ce Corps il ne se fera pas encore un passage les armes à la main vers l'État Ecclesiastique, plutôt que de se rendre à discrétion ? du moins le croit-on de ce sentiment.

XIV. On compte trois Exprés arrivés en peu de tems de la Cour d'Espagne à Naples avec des instances de la part du Roi Catholique pour engager l'Infant son fils à se rendre au plutôt en Sicile, afin de s'y faire voir aux peuples de ce Royaume, l'intention de ce Monarque étant qu'outre les titres que S. A. R. possède, elle prenne encore celui de *Roi des deux siècles & de Jérusalem*. Mais nonobstant ces sollicitations, il n'y a point d'apparence que l'Infant Don Carlos se rendra en Sicile avant le Printems prochain ; de fortes raisons l'en empêchent, entre lesquelles sont celles de la nécessité qu'il y a que tout le Royaume de Naples lui soit auparavant soumis ; & des mémoires réitérés que la Capitale lui a présentés de différer son départ jusqu'à ce qu'il eut achevé la reforme qu'il a commencée de faire des Ministres du Gouvernement, auxquels, à ce qu'on prétend, seront substitués des personnes qui étoient en Charge sous le Regne de Philippe V., tous les Tribunaux ayant remis pour cet effet à Mr. de Montalegre une liste de ceux qui ont été privés de ces Emplois & autres par l'Empereur. L'Infant a déjà conféré la Clef d'Or à six Seigneurs Napolitains, du nombre de ceux qui ont été nommés pour être Gentilshommes de sa Chambre ; il a aussi pourvû le Prince de Colubrano-